



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

I. Introduction

1. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 s'est achevée. Le Programme d'action de Vienne était axé sur le renforcement des partenariats entre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement. Il avait pour but de tenir compte des difficultés particulières que rencontraient les pays en développement sans littoral, en facilitant une croissance accélérée, durable et inclusive tout en s'efforçant d'éradiquer la pauvreté. Dans le cadre du programme, l'accent a été mis sur la mise en place et le développement de systèmes de transit et d'infrastructures de transport efficaces, en vue de renforcer la compétitivité, d'accroître les échanges commerciaux, de favoriser la transformation structurelle, de promouvoir la coopération régionale et d'encourager la croissance économique inclusive et le développement durable. L'objectif était en outre de réduire la pauvreté, d'accroître la résilience, de combler les écarts économiques et sociaux et, à terme, de transformer les pays sans littoral en pays ayant des liaisons terrestres¹.

2. L'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et la mise en évidence des succès obtenus et des défis à relever sont essentielles pour le succès du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté par l'Assemblée générale en décembre 2024 (résolution 79/233). Dans le cadre du nouveau Programme, la communauté internationale continuera de mettre l'accent sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral. L'élaboration du nouveau Programme prévoyait l'organisation de réunions d'examen régionales dans diverses régions du monde. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans

* E/ECA/COE/43/1.

¹Pour plus d'informations sur le Programme d'action, voir <https://www.un.org/fr/landlocked/vienna-programme-action>.

littoral et les petits États insulaires en développement, a animé la réunion d'examen régional de haut niveau pour l'Afrique en prévision de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Gaborone les 29 et 30 mai 2023.

3. Les réunions d'examen régionales et d'autres processus consultatifs devaient déboucher sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, dont les dates et le pays hôte avaient été modifiés à deux reprises, mais qui devrait se tenir prochainement. Le nouveau Programme d'action s'appuie sur le Programme d'action de Vienne. Il est fondé sur un engagement renouvelé en faveur des partenariats et souligne l'importance que revêt un appui multipartite pour sa réussite. Bien que les mêmes objectifs soient maintenus, on accorde davantage d'importance à la science, à la technologie et à l'innovation, et à la capacité d'adaptation, la résilience et la réduction des vulnérabilités.

4. Certes, l'adoption du nouveau Programme d'action est un fait nouveau encourageant, mais il est impératif et urgent d'entamer sa mise en œuvre pour diverses parties prenantes, en particulier les pays en développement africains sans littoral, qui subissent encore les effets des récentes crises sanitaires et économiques mondiales et des tensions géopolitiques persistantes. Les économies africaines restent vulnérables, les taux de croissance de produit intérieur brut (PIB) n'ayant pas encore retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie et les taux d'inflation étant toujours aussi élevés. Leur vulnérabilité a été accentuée par la récente flambée de variole simienne (mpox), qui a été déclarée urgence de santé publique par l'Organisation mondiale de la santé le 14 août 2024².

5. Les menaces du changement climatique et de la perte de biodiversité aggravent les problèmes de développement auxquels se heurtent les pays en développement africains sans littoral. Leur situation géographique accroît leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Le manque d'accès abordable à des infrastructures résilientes et les ressources financières limitées intensifient les difficultés, en particulier en ce qui concerne la circulation des biens, des services et des personnes. L'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dynamiserait l'économie des pays en développement sans littoral en favorisant l'industrialisation et la diversification, ce qui permettrait aux pays de progresser dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

II. Aperçu du développement économique et social dans les pays en développement africains sans littoral

6. Au moment de l'adoption du Programme d'action de Vienne, en 2014, les pays africains en développement sans littoral obtenaient des résultats plutôt satisfaisants, avec un taux de croissance moyen du PIB de 4,6 %³, dépassant la moyenne continentale de 3,9 %. En 2024, cependant, le taux de croissance moyen du PIB attendu pour les pays en développement africains sans littoral est tombé à 4,0 %. Malgré la baisse, leur taux de croissance moyen devrait encore rester supérieur à la moyenne continentale de 3,0 % en 2024. Entre 2014 et 2024, dans les différents pays du groupe, les tendances ont été à la fois positives et négatives, la moitié des pays en développement africains sans littoral indiquant des taux de croissance moyens du PIB supérieurs à la moyenne continentale et l'autre moitié des taux inférieurs (voir la figure I). Ces résultats mitigés ont été influencés par des facteurs externes et internes, notamment les

² Organisation mondiale de la santé, « Le Directeur général déclare une urgence de santé publique de portée internationale pour la flambée de variole simienne (mpox) », 14 août 2024.

³ Le Soudan du Sud a été exclu du calcul du taux de croissance annuel moyen du PIB pour les pays en développement africains sans littoral, car ses chiffres faussaient la moyenne globale du groupe.

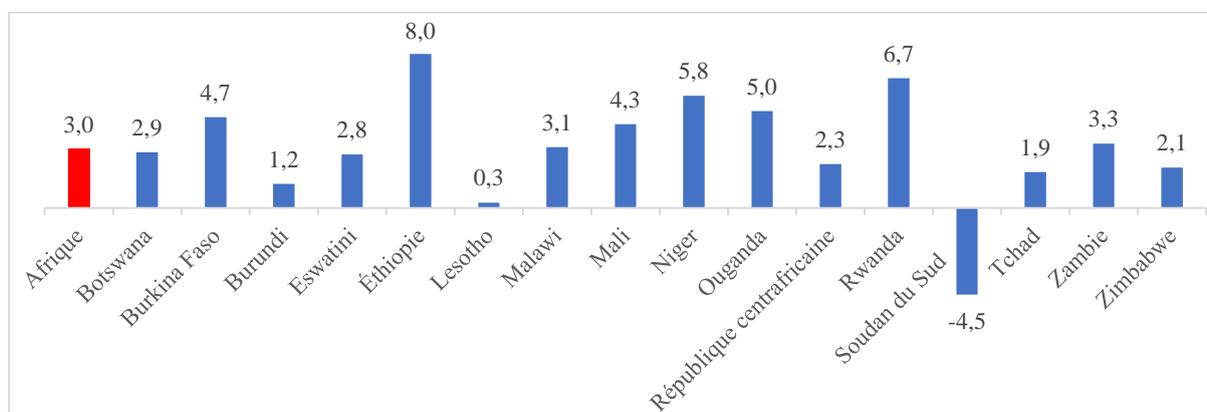
chocs sur les prix des produits de base, les tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, qui ont frappé les pays différemment au cours de la décennie.

7. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les résultats économiques des pays en développement africains sans littoral. Malgré une reprise au cours des années suivantes, les taux de croissance du PIB sont restés inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie, avec une croissance de 4 % en 2023 et 2024.

8. Alors que les pays en développement africains sans littoral maintiennent une trajectoire de croissance stable qui dépasse la moyenne continentale, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes structurels sous-jacents pour soutenir la reprise et atteindre les objectifs de développement durable conformément au nouveau Programme d'action. Il sera primordial de renforcer les partenariats et les stratégies pour faire face aux difficultés particulières que connaissent ces pays et permettre ainsi un développement inclusif et durable.

Figure I

Taux de croissance moyen du produit intérieur brut réel, 2014-2024
(en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données du Fonds monétaire international, *Inflation rate, average consumer prices*, base de données DataMapper. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/NAQ (site consulté le 23 décembre 2024) (en anglais).

9. Depuis le lancement du Programme d'action de Vienne, l'investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement africains sans littoral, a maintenu une tendance à la hausse, à l'exception de l'année 2020, où les flux sont tombés à 6,0 milliards de dollars en raison de la pandémie de COVID-19. En 2014, les pays en développement africains sans littoral ont reçu collectivement 7,4 milliards de dollars d'IED, atteignant un sommet de 11,5 milliards de dollars en 2022 et de 10,5 milliards de dollars en 2023⁴. Entre 2014 et 2023, les flux d'IED à destination des pays en développement africains sans littoral ont augmenté de 41 %, tandis que les flux d'IDE à destination du reste des pays africains se sont contractés de 10,9 %. La tendance souligne l'importance croissante des pays en développement africains sans littoral en tant que destinations intéressantes pour l'IED sur le continent. L'Éthiopie et l'Ouganda se sont notamment classés, entre 2014 et 2024, aux quatrième et dixième rangs des bénéficiaires d'IED en Afrique⁵.

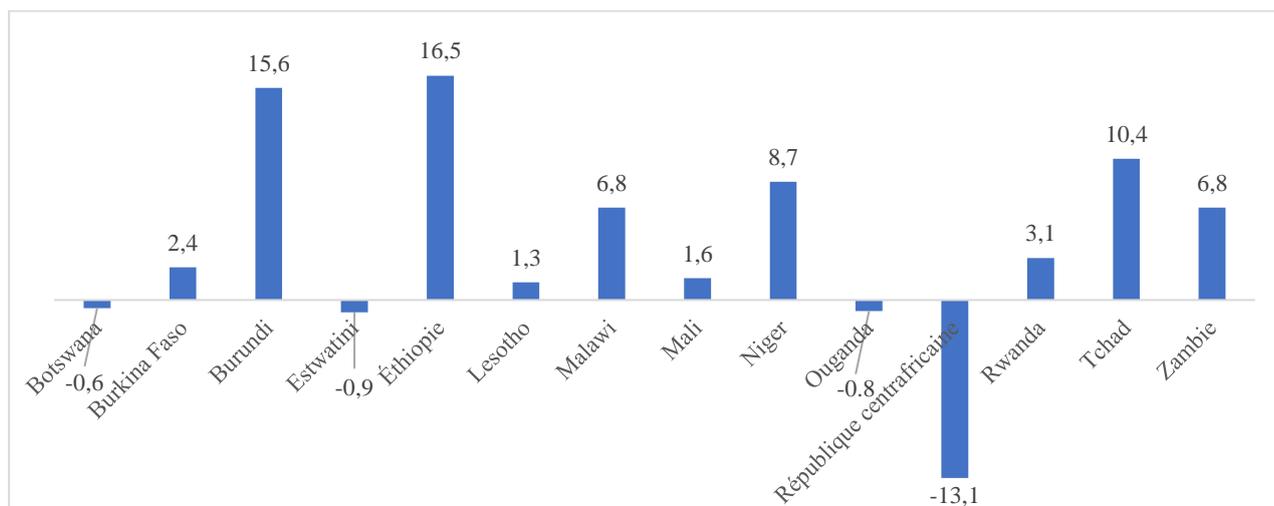
⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Investissement étranger direct : flux et stocks entrants et sortants, annuel*, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/reportInfo/US.FdiFlowsStock> (site consulté le 23 décembre 2024).

⁵ Ibid.

10. L'inflation dans les pays en développement sans littoral en général a été plus élevée que dans les autres économies en développement en raison de leur dépendance à l'égard du commerce, des coûts élevés du transport et du commerce, de la volatilité des taux de change et, dans certains cas, des problèmes de gouvernance. Il convient de noter qu'entre 2014 et 2024, l'inflation n'a diminué que dans quatre pays (voir la figure II), ce qui témoigne des problèmes économiques auxquels ces pays doivent faire face. Entre 2014 et 2024, le taux d'inflation moyen dans les pays en développement africains sans littoral est passé de 5,5 à 9,6 %⁶.

Figure II

Variation de l'inflation, prix moyens à la consommation, 2014-2024
(en pourcentage)

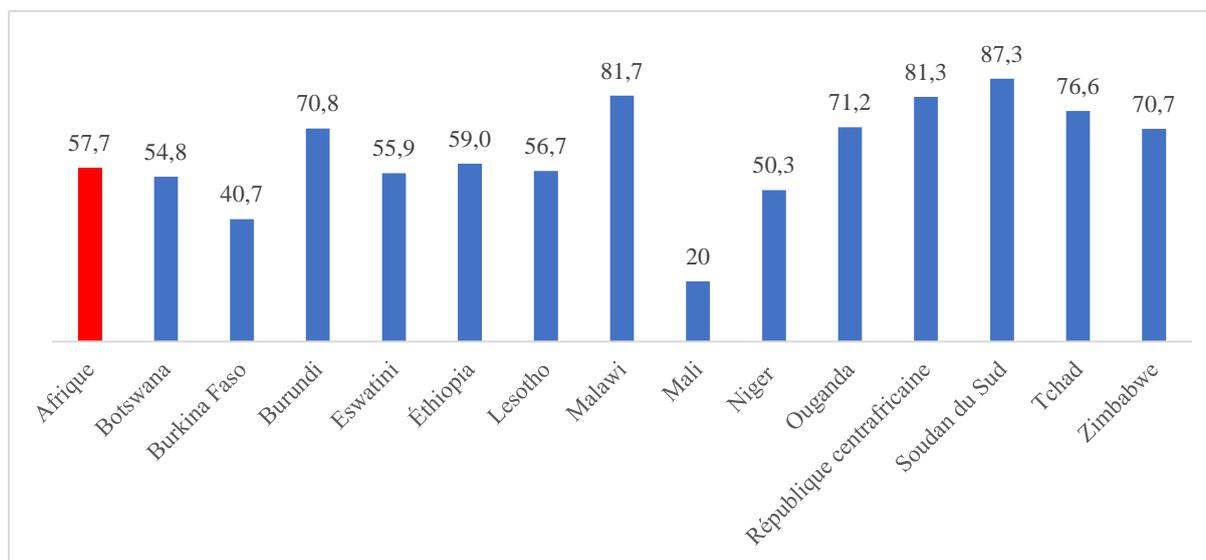


Source : CEA, d'après des données du FMI, *Inflation rate, average consumer prices*, base de données DataMapper. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/PCPIPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEO/WORLD/NAQ/AFQ (site consulté le 23 décembre 2024) (en anglais).

Note : Le Soudan du Sud et le Zimbabwe ont été exclus, car leurs chiffres faussaient le graphique.

⁶ À l'exception du Soudan du Sud et du Zimbabwe.

Figure III
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population totale, moyenne sur trois ans, 2021-2023
 (en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave (en pourcentage) (moyenne sur 3 ans)*, FAO Hunger Map. Disponible à l'adresse : www.fao.org/interactive/state-of-food-security-nutrition/2-1-1/en/ (site consulté le 5 septembre 2024) (en anglais).

Note : Les données pour le Rwanda et la Zambie n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été communiquées.

11. L'insécurité alimentaire continue de poser un problème pour les pays africains, dont la prévalence moyenne de l'insécurité alimentaire modérée ou grave était de 57,7 % entre 2021 et 2023. Parmi les 14 pays en développement africains sans littoral pour lesquels des données sont disponibles, 8 ont signalé des taux d'insécurité alimentaire modérée et grave plus élevés que la moyenne continentale (voir la figure III). L'insécurité alimentaire modérée à sévère en Afrique n'a cessé d'augmenter, la prévalence passant de 45 % en 2015 à 58 % en 2023. Seuls 6 des 16 pays en développement africains sans littoral disposaient de données pour la moyenne de trois ans de 2014 à 2016⁷. Les six pays en question ont signalé une augmentation de la prévalence moyenne de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population totale, en comparant cette période antérieure à la période ultérieure de 2021 à 2023⁸.

12. Bien que tous les pays en développement africains sans littoral, à l'exception du Soudan du Sud, aient connu une croissance moyenne du PIB positive entre 2014 et 2024, cette croissance a été insuffisante pour permettre à la plupart d'entre eux de passer à une catégorie supérieure dans l'indice de développement humain à l'horizon 2022⁹, hormis le Botswana, dont le classement est passé de moyen (0,698) en 2014 à élevé (0,708) en 2022, et l'Eswatini, l'Ouganda et le Zimbabwe, dont le classement est passé de faible à moyen. Bien que les autres pays africains en développement sans littoral soient restés à un niveau faible en 2022, tous sauf trois ont amélioré leur score¹⁰. Seuls

⁷ Botswana, Éthiopie, Malawi, Ouganda, République centrafricaine et Zimbabwe.

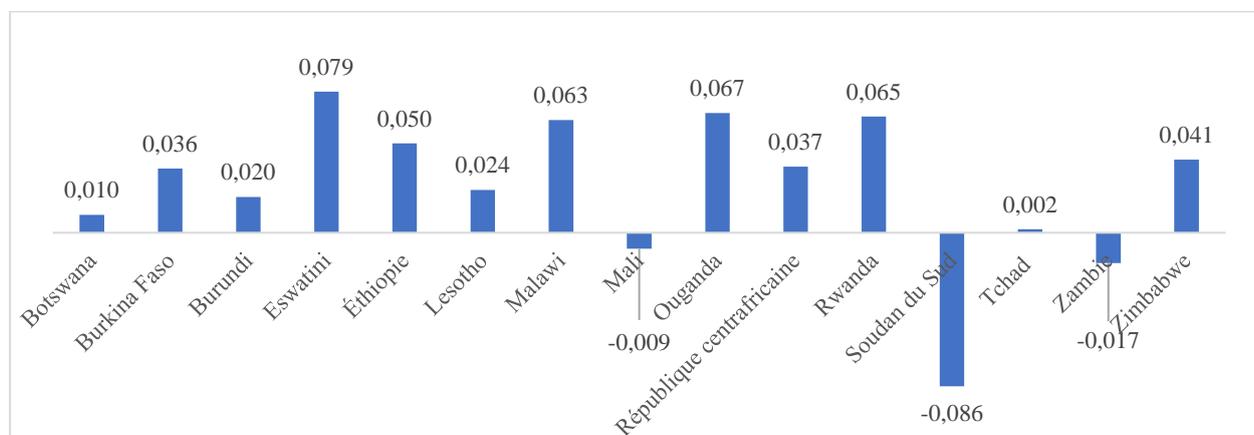
⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et FAO Hunger Map. Disponible à l'adresse : www.fao.org/interactive/state-of-food-security-nutrition/2-1-1/en/ (site consulté le 5 septembre 2024) (en anglais).

⁹ Classement de l'indice de développement humain : très élevé (0,800 ou plus), élevé (0,700-0,799), moyen (0,550-0,699) et faible (moins de 0,550).

¹⁰ Les données pour le Niger en 2014 n'étaient pas disponibles, empêchant toute comparaison avec 2022.

le Mali, le Soudan du Sud et la Zambie ont connu une baisse de leur niveau de développement humain entre 2014 et 2022 (voir la figure IV).

Figure IV
Évolution de l'indice de développement humain entre 2014 et 2022
(en valeur)



Source : Calculs de la CEA d'après des données du Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2015*. Disponible à l'adresse : <https://hdr.undp.org/system/files/documents/frhdr20151021web.pdf> (site consulté le 21 novembre 2024) et Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2023-2024*. Disponible à l'adresse : <https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdr2023-24reportfr.pdf> (site consulté le 24 septembre 2024).

Note : Les données pour le Niger sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles pour 2014.

III. État d'avancement de la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne

A. Questions fondamentales de la politique en matière de transit

13. La liberté de transit et la disponibilité des installations de transit sont essentielles à l'intégration des pays en développement sans littoral dans les systèmes commerciaux régionaux et mondiaux. La simplification et la normalisation des règles et de la documentation, ainsi que la mise en œuvre complète et efficace des conventions internationales et régionales régissant le transport et le transit, sont essentielles pour remédier aux problèmes liés au commerce international et améliorer la connectivité des transports.

14. Les communautés économiques régionales ont fait des progrès considérables dans les politiques de transit en harmonisant les règlements de transports, en établissant des infrastructures transfrontières communes et en encourageant la coopération internationale. Leurs efforts ont permis de rationaliser les procédures de transit dans les pays en développement africains sans littoral. Le poste-frontière unique de Kazungula entre le Botswana et la Zambie, qui est devenu opérationnel en mai 2021, est un exemple de coopération sous-régionale réussie. Il a permis de réduire considérablement les temps de transit, de faciliter les échanges et d'améliorer la gestion des frontières¹¹. La modernisation, pour un montant de 300 millions de dollars, du poste-frontière de Beitbridge, le plus grand lien commercial de l'arrière-pays

¹¹ Banque africaine de développement, *Multinational (Zambia/Botswana): Kazungula bridge project - Project completion report*, 31 octobre 2022 (en anglais).

d’Afrique australe, qui relie la République démocratique du Congo, le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe et même des parties occidentales de la République-Unie de Tanzanie, en est un autre exemple.

15. Malgré les avantages établis du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d’établissement, seuls quatre pays africains l’ont ratifié depuis son adoption en mars 2018. Trois de ces pays, le Mali, le Niger et le Rwanda, sont enclavés. Les pays africains en développement sans littoral ont besoin de toute urgence d’améliorer la facilitation du transit, car ils auraient beaucoup à gagner de la libre circulation accrue des personnes sur le continent. Ils devraient donc promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole.

16. Le Rwanda a fait des progrès remarquables dans la promotion de la libre circulation des personnes en accordant un accès sans visa à tous les citoyens africains se rendant dans le pays à partir de novembre 2023. Cette initiative a propulsé le Rwanda de la neuvième place dans l’indice d’ouverture des régimes de visa en Afrique en 2016 à la première place en 2024. Aucun autre pays en développement africain sans littoral n’est classé parmi les dix pays les plus ouverts dans l’indice, qui est établi par la Banque africaine de développement¹².

17. La CEA continue de collaborer avec diverses parties prenantes en Afrique, en particulier avec les pays en développement africains sans littoral, pour les aider à ratifier le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d’établissement. Dans le cadre du projet commun visant à donner une image positive des migrations internationales en Afrique et à éliminer les obstacles à la mobilité, la Commission de l’Union africaine et la CEA ont mené des études visant à promouvoir la libre circulation des personnes et à proposer des pistes pour la mobilité de la main-d’œuvre et le transfert des compétences. La Zambie est l’un des pays qui ont bénéficié de l’étude.

B. Développement et entretien des infrastructures

18. Dans les pays en développement africains sans littoral, les infrastructures (routes, voies ferrées, voies navigables, transport aérien et accès aux technologies de l’information et des communications et à l’électricité) ne répondent toujours pas aux besoins des pays. L’amélioration de la connectivité des transports dans les pays doit donc rester une priorité dans la mise en œuvre du nouveau Programme d’action.

19. Bien que les progrès soient variables d’un pays en développement africain sans littoral à l’autre, des progrès notables ont été accomplis dans le développement et l’entretien des infrastructures depuis le lancement du Programme d’action de Vienne. Le corridor de transport en cours de mise en place entre le port de Lamu et l’Éthiopie et le Soudan du Sud en est un excellent exemple, car il a permis de franchir des étapes importantes¹³. En outre, des zones économiques spéciales ont été créées en Éthiopie, telles que le parc industriel de Hawassa, le parc industriel d’Adama, le parc agro-industriel intégré de Yirgalem et le parc agro-industriel intégré de Bulbula. En Éthiopie également, le port sec et la plateforme logistique de Modjo ont été agrandis, des voies rapides ont été construites de Modjo à Hawassa et d’Isiolo à Moyale,

¹² Banque africaine de développement, *Visa openness by ranking*, Africa Visa Openness Index. Disponible à l’adresse : www.visaopenness.org/visa-openness-in-africa-2024-findings-2/visa-openness-by-ranking/ (en anglais).

¹³ Communiqué de la quatrième réunion du Conseil ministériel consacrée au projet de corridor de transport, tenue dans le comté de Lamu (Kenya), les 21 et 22 août 2024.

et des postes-frontières uniques ont été ouverts entre le Kenya et le Soudan du Sud.

20. Ces dernières années, les pays en développement sans littoral à travers le monde ont beaucoup avancé dans l'adoption des technologies de l'information et des communications. En 2023, 39,2 % de la population de ces pays avait utilisé l'Internet au cours des trois mois précédant la réponse à l'enquête la plus récente, ce qui représente une augmentation remarquable par rapport aux 15,6 % de 2014, mais reste bien en deçà de la moyenne mondiale de 67,4 %. En outre, l'accès varie considérablement d'un pays africain en développement sans littoral à l'autre, seuls trois de ces pays ayant enregistré des taux supérieurs à la moyenne continentale de 37,1 % dans leurs enquêtes les plus récentes : le Botswana, avec 77,3 %, l'Eswatini, avec 58,3 % et le Lesotho, avec 47,0 %¹⁴.

21. Soulignant que l'informatique et les communications sont importantes pour le développement, de nombreux pays en développement africains sans littoral ont mis en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir leur adoption. Par exemple, le Gouvernement rwandais a appliqué une stratégie globale d'administration en ligne dans le cadre de laquelle il a dématérialisé divers services publics, ce qui a permis d'en améliorer l'efficacité¹⁵. La CEA a fourni une assistance technique au Gouvernement botswanais depuis que les deux ont lancé conjointement un système de tableau de bord des performances, qui a stimulé la progression du programme numérique du pays¹⁶.

22. L'accès à l'électricité joue un rôle central pour le développement des pays en développement africains sans littoral. En 2022, le taux moyen d'accès dans ces pays était de 38,2 % de la population, une augmentation notable par rapport au taux de 24,6 % en 2014. Toutefois, les taux varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de 82,3 % en Eswatini à seulement 8,4 % au Soudan du Sud. Entre 2014 et 2022, le Rwanda a enregistré les progrès les plus sensibles, faisant passer son taux de 19,8 à 50,6 %, tandis que l'Ouganda l'a fait passer de 20,4 à 47,1 %. À l'inverse, le Niger a peu progressé, faisant passer son taux de 15,7 % en 2014 à 19,5 % en 2022¹⁷.

23. L'accès à l'Internet est indispensable à l'amélioration de l'accès aux services financiers, en particulier par l'intermédiaire de systèmes de paiement instantané. Au 1^{er} juin 2024, sept pays en développement africains sans littoral (l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe) disposaient de systèmes nationaux de paiement instantané actifs. En outre, un système a été mis en place pour les paiements internationaux instantanés entre la République centrafricaine et le Cameroun et un autre pour les paiements instantanés entre le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe¹⁸.

¹⁴ Union internationale des télécommunications, *Individuals using the Internet*, DataHub. Disponible à l'adresse : <https://datahub.itu.int/data/?i=11624&e=1> (site consulté le 21 novembre 2024) (en anglais).

¹⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, *Case offering : leveraging digitalisation for transformational governance*. Disponible à l'adresse : www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-03/undp_digitalisation_full_final.pdf (en anglais).

¹⁶ CEA, « La CEA et le Botswana lancent un Système de tableau de bord des performances conforme à la stratégie nationale de transformation numérique du pays », 20 février 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-et-le-botswana-lancent-un-syst%C3%A8me-de-tableau-de-bord-des-performances-conforme-%C3%A0-la>.

¹⁷ Banque mondiale, *Accès à l'électricité (% de la population)*, données ouvertes de la Banque mondiale. Disponible à : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS> (site consulté le 21 novembre 2024).

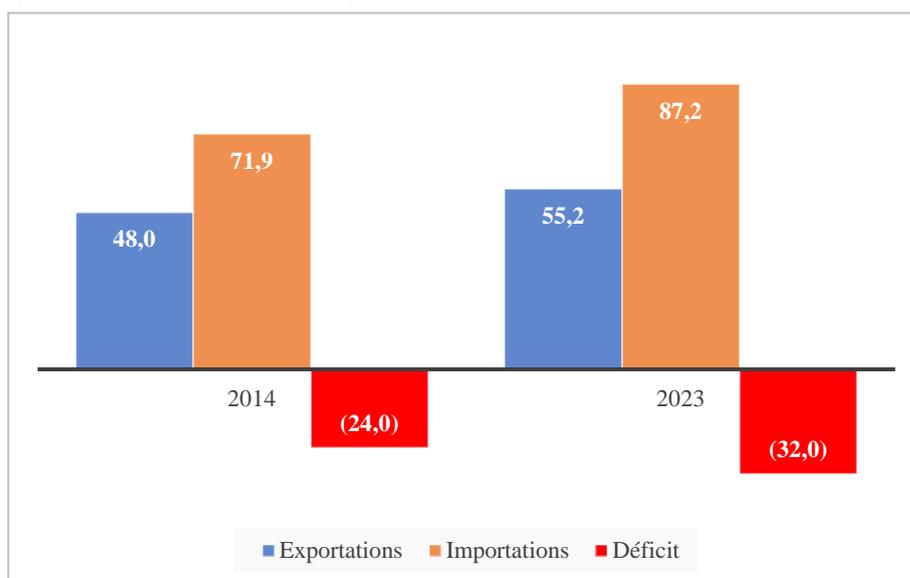
¹⁸ Fondation AfricaNenda, CEA et Banque mondiale, *The State of Inclusive Instant Payment Systems in Africa: SIIPS 2024* [Grand Baie (Maurice)], Fondation AfricaNenda, 2024).

C. Commerce international et facilitation des échanges

24. La part des pays en développement africains sans littoral dans le commerce mondial de marchandises a reculé entre 2014 et 2023. Comme le montre la figure V, ces pays représentaient 0,32 % du commerce mondial de marchandises en 2014, mais seulement 0,30 % en 2023. En valeur, les exportations de marchandises des pays ont augmenté de 15 % au cours de la même période, mais les importations ont également bondi de 21 %, ce qui a entraîné un creusement du déficit commercial d'un tiers.

Figure V

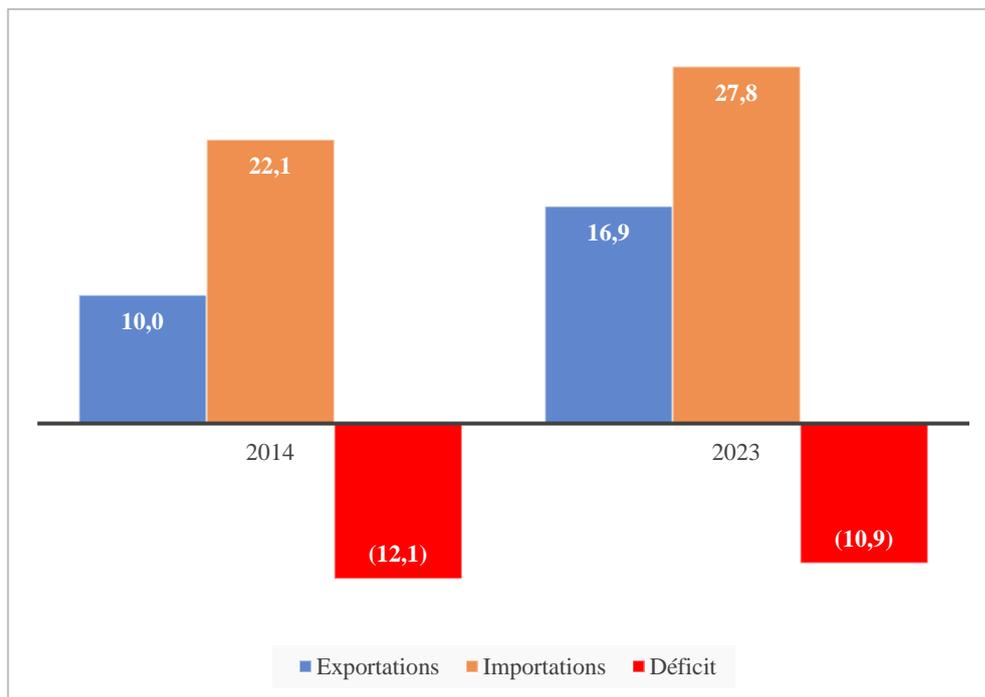
Commerce de marchandises : exportations, importations et déficit des pays en développement africains sans littoral
(en milliards de dollars É.-U.)



Source : CEA, d'après des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Marchandises : Commerce total et pourcentage du monde, annuel*, base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.TradeMerchTotal> (site consulté le 21 novembre 2024).

25. La part des pays en développement africains sans littoral dans le commerce mondial des services a reculé, tombant de 0,31 % en 2014 à 0,29 % en 2023. Comme le montre la figure VI, la valeur de leurs exportations de services a toutefois augmenté de 69 % et la valeur de leurs importations de services a connu une croissance plus modérée, de 26 %. Bien que la plupart des pays en développement africains sans littoral soient encore des importateurs nets de services, leur déficit commercial pour les services s'est réduit de quelque 10 %.

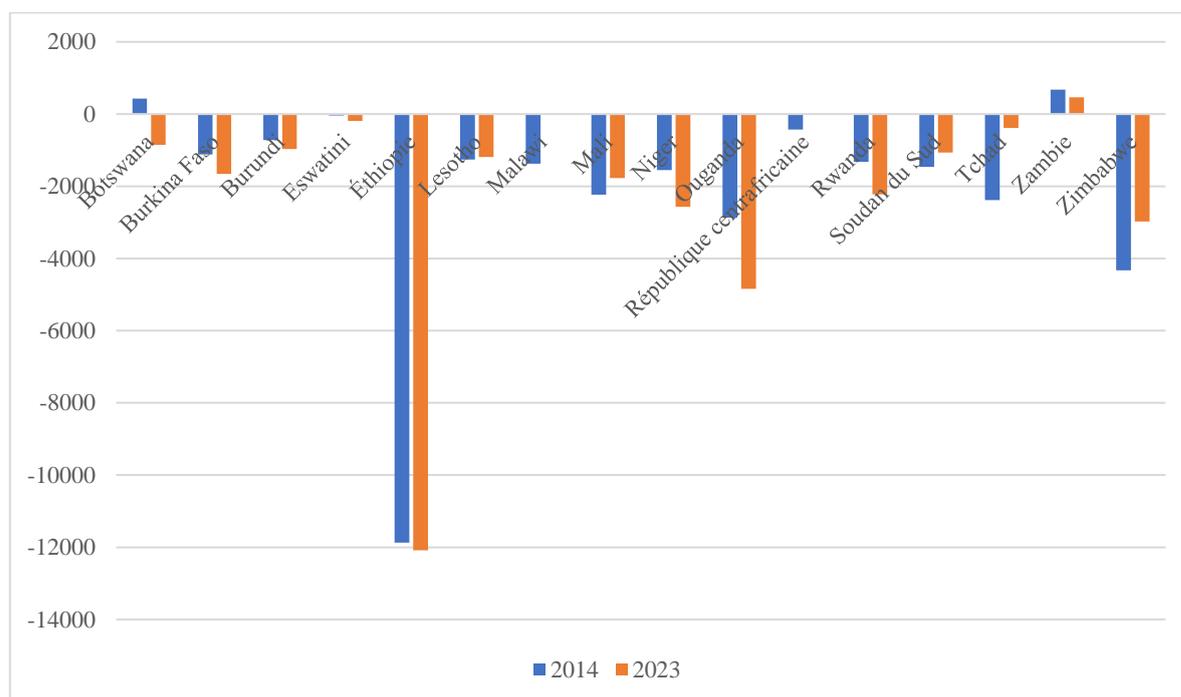
Figure VI
Commerce de marchandises : exportations, importations et déficit des pays en développement africains sans littoral
 (en milliards de dollars É.-U.)



Source : Calculs de la CEA, d'après des données de CNUCED, *Services (MBP6) : exportations et importations par catégories de services et par partenaires, annuel*, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.TradeServCatByPartner> (site consulté le 21 novembre 2024).

26. La plupart des pays en développement africains sans littoral sont restés des importateurs nets de biens et de services au cours de la période 2014-2023. En 2023, seule, la Zambie avait un excédent commercial (467 millions de dollars). Le Tchad, le Zimbabwe, le Soudan du Sud, le Mali et le Lesotho ont réduit leur déficit commercial au cours de la période 2014-2023. En revanche, l'Eswatini, le Botswana, l'Ouganda, le Rwanda, le Niger, le Burkina Faso, le Burundi et l'Éthiopie ont vu leur balance commerciale se dégrader (voir la figure VII).

Figure VII
Balance commerciale des biens et services
 (en millions de dollars É.-U.)



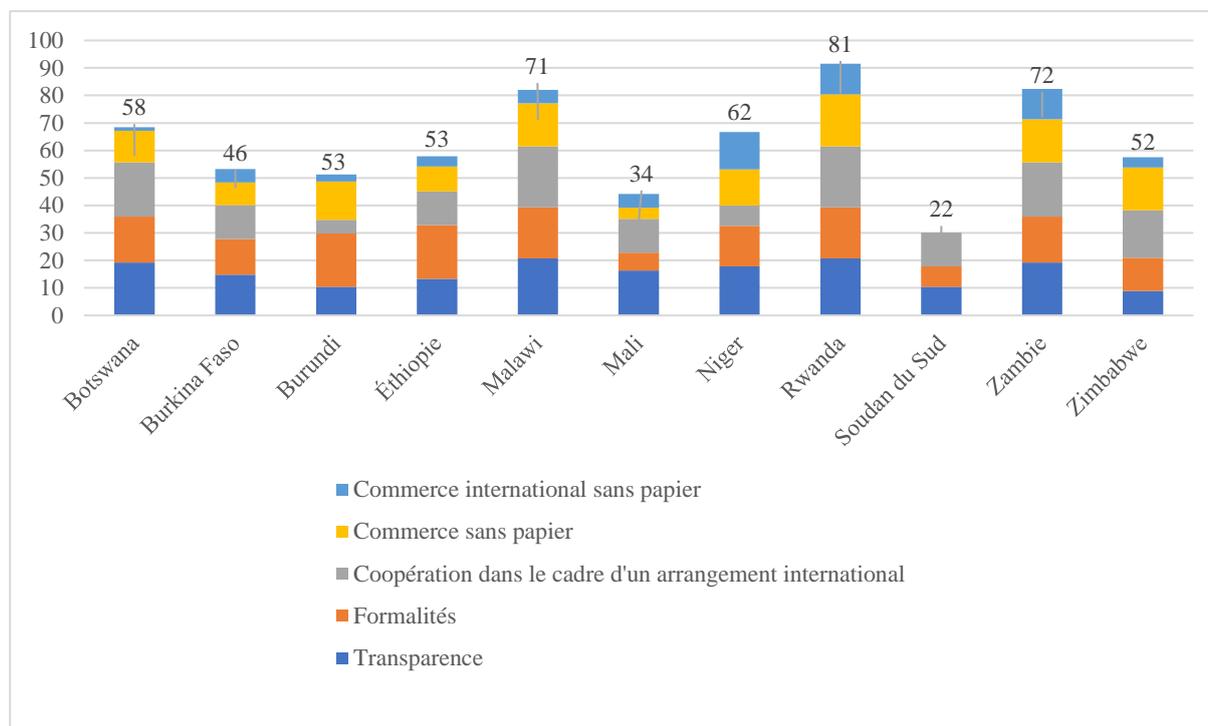
Source : CEA, d'après des données de la CNUCED, *Biens et services (MBP6) : exportations et importations de biens et de services, annuel*, base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.GoodsAndServicesBpm6> (site consulté le 14 janvier 2025).

27. Le taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges dans les sept pays africains inclus dans l'Enquête globale des Nations Unies sur la facilitation numérique et durable des échanges en 2015 était de 32,9 %¹⁹. Dans l'enquête 2023, la moyenne pour les 11 pays inclus était de 57,7 % (voir la figure VIII)²⁰.

¹⁹ Nations Unies, *Trade facilitation and paperless trade implementation survey 2015: Global report*, 2015 (en anglais).

²⁰ Nations Unies, *Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023* – sur la base de : *United Nations Global Survey on Digital and Sustainable Trade Facilitation (2023)* (Enquête globale des Nations Unies sur la facilitation numérique et durable des échanges) (en anglais).

Figure VIII
Mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges et des mesures relatives au commerce sans papier, 2023
 (en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données figurant dans Nations-Unies, *Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023* – sur la base de : *United Nations Global Survey on Digital and Sustainable Trade Facilitation (2023)* (Enquête globale des Nations Unies sur la facilitation numérique et durable des échanges) (en anglais).

28. Les pays en développement africains sans littoral continuent de jouer un rôle marginal dans le commerce mondial. L'accroissement de leur participation au commerce mondial des marchandises et des services devrait donc faire l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre du nouveau Programme d'action, d'autant plus que 13 des 16 pays en développement africains sans littoral doivent faire face au double fardeau d'être également des pays les moins avancés. Le commerce joue le rôle de catalyseur pour le développement en favorisant la croissance économique, en créant des emplois et en réduisant les niveaux de pauvreté. Les mesures de facilitation du commerce contribuent de manière décisive à l'efficacité commerciale, à la réduction des coûts et à l'intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui permettrait à ces pays de mieux exploiter leur potentiel commercial.

D. Intégration et coopération régionales

29. L'intégration régionale reste un moyen essentiel pour les pays en développement sans littoral de surmonter les difficultés particulières dues à leur situation géographique, notamment les coûts de transport élevés, l'accès limité aux marchés et la dépendance à l'égard des pays voisins pour les échanges commerciaux. La Zone de libre-échange continentale africaine et le Marché unique du transport aérien africain restent les initiatives continentales récentes les plus importantes avec le potentiel d'intégrer les pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, en augmentant leurs chances de transformer leur économie, en atteignant les objectifs de

développement durable et en mettant en œuvre l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

30. En février 2025, 38 pays, dont 13 pays sans littoral, avaient signé l'engagement solennel de mettre en œuvre le Marché unique du transport aérien africain, ce qui représente plus de 80 % du marché de l'aviation du continent²¹. Il devrait présenter des avantages considérables pour les économies en Afrique, en particulier les pays en développement sans littoral, en favorisant le commerce, le tourisme et l'investissement intra-africains, ainsi que la libre circulation des personnes et des services.

31. En octobre 2024, la CEA et ses partenaires avaient aidé le Burkina Faso, le Burundi, l'Eswatini, le Malawi, le Mali, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, la CEA aide actuellement le Botswana, l'Éthiopie et le Lesotho à élaborer leurs stratégies.

32. Étant donné que le renforcement de l'intégration régionale présenterait d'énormes avantages pour les pays en développement africains sans littoral, la CEA continue de mener des études utiles à l'élaboration des politiques pour fournir aux décideurs politiques des indications sur la manière de surmonter les obstacles à l'intégration régionale. La onzième édition à venir de la publication intitulée *État de l'intégration régionale en Afrique* fournit une analyse détaillée du parcours d'intégration du continent. On y trouve un examen de l'état de préparation des pays africains à la mise en œuvre des phases suivantes dans le cadre de la création d'une union douanière et d'un marché commun, comme le prévoient le Traité instituant la Communauté économique africaine et l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le rapport souligne l'urgence pour l'Afrique, et notamment pour ses 16 pays en développement sans littoral, de renforcer les politiques régionales en matière de commerce et d'industrialisation.

E. Transformation structurelle

33. La réalisation d'une transformation structurelle véritable dans les pays en développement africains sans littoral reste un défi complexe aux multiples facettes en raison d'une conjonction de facteurs. La dépendance excessive à l'égard des produits primaires reste une source de grandes difficultés, exposant les économies à la volatilité des marchés mondiaux et limitant les activités à valeur ajoutée. L'absence de secteurs industriels diversifiés entrave en outre la création d'emplois, le progrès technologique et la résilience économique. Les problèmes de gouvernance, y compris la corruption, la limitation des capacités institutionnelles et l'inefficacité de la bureaucratie, créent des obstacles à l'investissement et au développement.

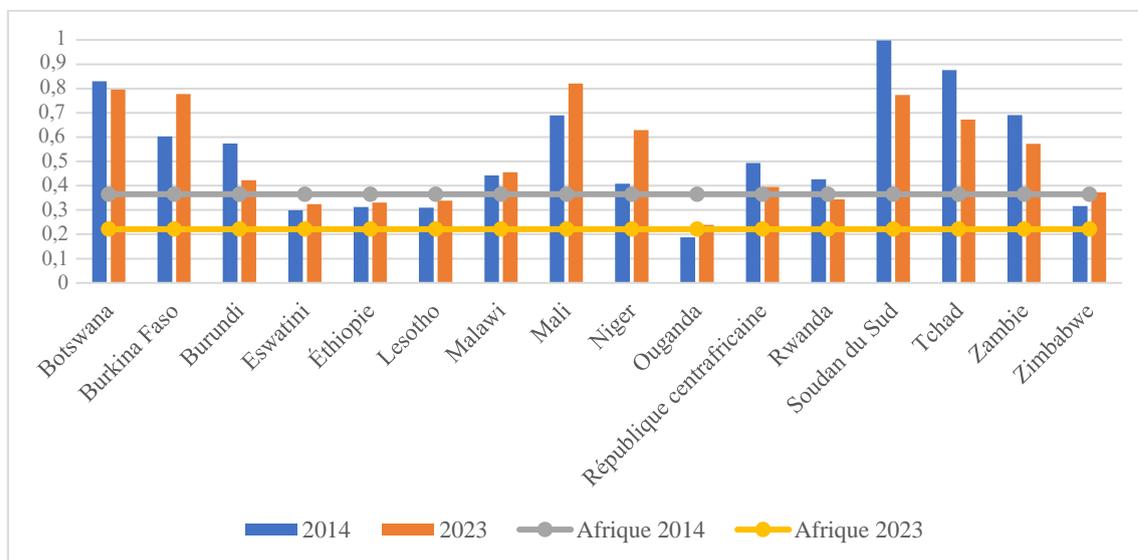
34. Entre 2014 et 2023, les pays en développement africains sans littoral ont avancé de manière inégale dans la diversification de leurs exportations (voir la figure IX). Sept pays, à savoir le Soudan du Sud, le Tchad, le Burundi, la Zambie, la République centrafricaine, le Rwanda et le Botswana, ont vu leur indice de concentration des exportations reculer, ce qui témoigne d'une amélioration de la diversification²². En revanche, neuf pays, à savoir le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Zimbabwe, l'Ouganda, le Lesotho, l'Eswatini, l'Éthiopie et le Malawi, ont connu une augmentation de leur indice de

²¹ Association du transport aérien international (IATA), *The Single African Air Transport Market (SAATM)* (Le Marché unique du transport aérien africain). Disponible à l'adresse : www.iata.org/en/about/worldwide/ame/saatm/ (en anglais).

²² Une valeur de l'indice proche d'un signifie que les exportations ou les importations d'un pays sont fortement concentrées sur un nombre limité de produits.

concentration des exportations, ce qui suggère une dépendance à l'égard d'un plus petit nombre de produits. Tous les pays en développement africains sans littoral ont présenté des scores supérieurs à la moyenne continentale de 0,221 en 2023.

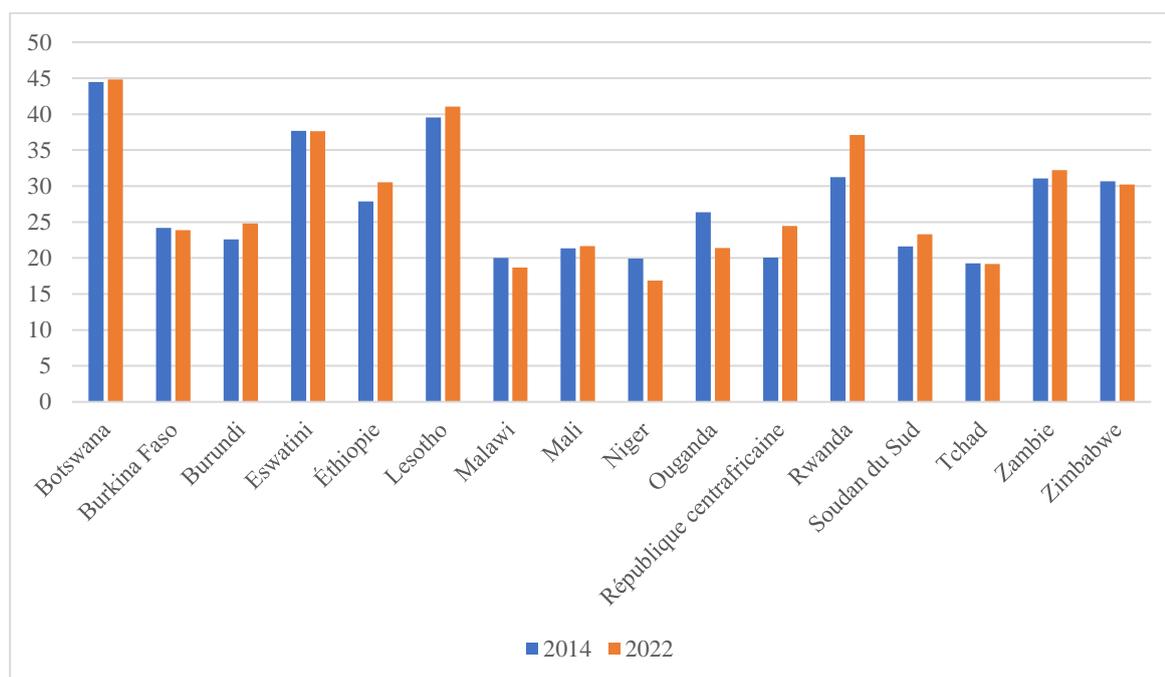
Figure IX
Scores de l'indice de concentration des exportations



Source : CEA, d'après des données de la CNUCED, *Marchandises : Indices de concentration et de diversification des exportations et des importations par produit, annuel*, base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.ConcentDiversIndices> (site consulté le 21 novembre 2024).

35. Les capacités productives reflètent la capacité d'une économie de produire des biens et des services. On observe une relation inversée entre l'indice des capacités productives et l'indice de concentration des exportations, ce qui signifie que les économies dotées de capacités productives plus importantes obtiennent généralement des scores de l'indice de concentration des exportations moins élevés. Dès lors, le renforcement des capacités productives peut réduire la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de produits exportés et diminuer la vulnérabilité aux chocs extérieurs négatifs. Entre 2014 et 2022, neuf pays en développement africains sans littoral, à savoir le Rwanda, la République centrafricaine, l'Éthiopie, le Burundi, le Soudan du Sud, le Lesotho, la Zambie, le Botswana et le Mali, ont amélioré leur score de l'indice des capacités productives. En revanche, sept pays, à savoir l'Ouganda, le Niger, le Malawi, le Zimbabwe, le Burkina Faso, le Tchad et l'Eswatini, ont vu leur score diminuer. Le Rwanda a enregistré l'amélioration la plus sensible, faisant passer son score de 31,3 en 2014 à 37,1 en 2022, tandis que le score de l'Ouganda a chuté de 26,4 à 21,4 au cours de la même période (voir la figure X).

Figure X
Scores de l'indice des capacités productives



Source : CEA, d'après des données de la CNUCED, *Indice des capacités productives, annual, 2000-2022*, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.PCI> (site consulté le 21 novembre 2024).

36. La CEA continue d'appuyer les efforts que déploient les pays en développement africains sans littoral pour parvenir à une transformation économique structurelle en fournissant une assistance technique et des conseils et en facilitant la coopération régionale. Par exemple, la CEA aide activement le Gouvernement botswanais à valoriser son industrie du cuir.

F. Moyens de mise en œuvre

37. Les flux d'IED à destination des pays en développement africains sans littoral sont passés de 0,54 % du total mondial en 2014 à 0,79 % en 2023. L'Éthiopie et l'Ouganda sont devenus les principaux bénéficiaires parmi les pays en développement africains sans littoral, représentant collectivement 59 % du total des flux. Sept pays en développement africains sans littoral ont vu un recul des flux d'IED au cours de la même période (voir la figure XI). Cette prédominance peut être attribuée à plusieurs facteurs, y compris aux perspectives de forte croissance économique. En Éthiopie, les réformes récentes, telles que l'ouverture des systèmes de paiement numérique à l'investissement étranger, la mise en place de négociations directes sur les partenariats public-privé, et en juillet 2024, l'établissement d'un système de détermination du taux de change faisant appel à la concurrence et fondé sur le marché, ont créé un environnement plus favorable aux entreprises²³. L'accent mis par l'Éthiopie sur le développement des infrastructures, l'industrie manufacturière et les énergies renouvelables a attiré de gros investissements étrangers. L'Ouganda met en place un guichet unique électronique reposant sur

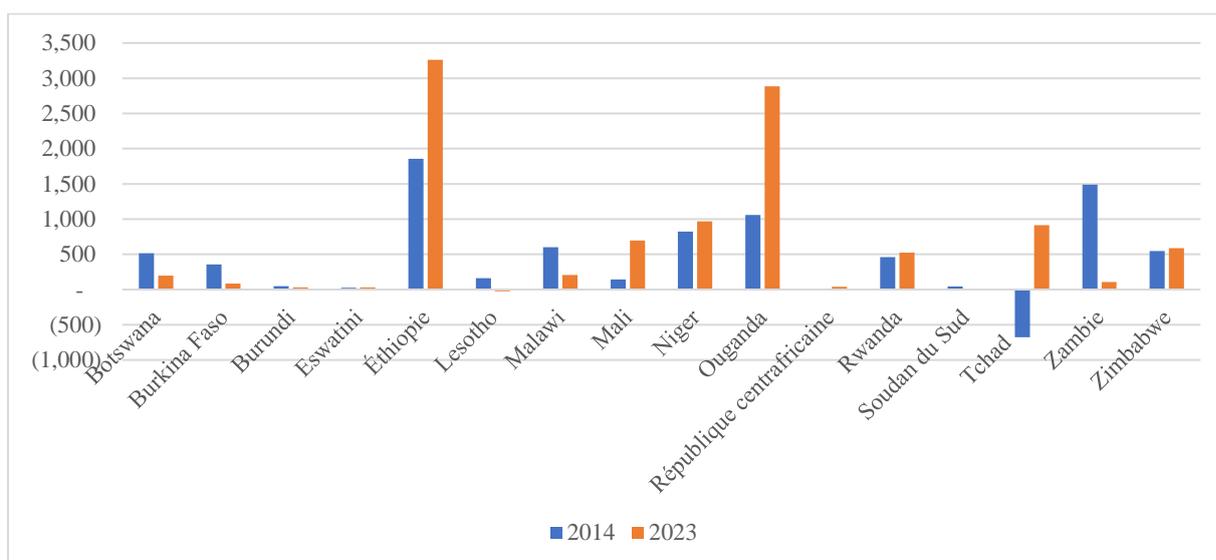
²³ Better than Cash Alliance, "Ethiopia's national digital payments strategy 2021–2024", 15 juillet 2021 ; et CNUCED, "Ethiopia introduces a direct PPP negotiation mechanism", 3 février 2023.

le système douanier automatisé, qui a contribué à la rationalisation des procédures douanières et à la facilitation des échanges²⁴.

38. Le Lesotho et le Soudan du Sud, en revanche, ont enregistré des flux d'IED négatifs en 2023 en raison de plusieurs facteurs. Au Soudan du Sud, ces facteurs sont notamment l'instabilité politique et les difficultés économiques. Les pays en développement africains sans littoral peuvent se positionner afin d'attirer davantage d'IED et libérer leur potentiel économique en améliorant leur climat économique. Parmi les mesures importantes, citons l'investissement dans des systèmes de transport résilients et dans des infrastructures dans les domaines de l'énergie et des télécommunications.

Figure XI

Flux nets d'investissement étranger direct
(en millions de dollars É.-U.)



Source : CEA, d'après des données de la CNUCED, *Investissement étranger direct : flux et stock entrants et sortants, annuel*, base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentrehttps://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.FdiFlowsStock> (site consulté le 23 décembre 2024).

39. Au cours de la dernière décennie, les pays en développement africains sans littoral ont rencontré des difficultés considérables dans la gestion du fardeau de leur dette, en raison d'une conjonction de facteurs. Entre 2014 et 2023, la dette publique en pourcentage du PIB a augmenté dans 14 des 16 pays en développement sans littoral, les exceptions étant la République centrafricaine et l'Éthiopie (voir la figure XII). Un endettement élevé peut compromettre le développement économique ; il peut étouffer l'investissement, freiner la croissance et accroître le risque de surendettement ou de défaut de paiement. Au 31 octobre 2024, plusieurs pays en développement africains sans littoral présentaient un risque élevé de surendettement (Burundi, République centrafricaine, Soudan du Sud et Tchad) ou étaient déjà en situation de surendettement (Éthiopie, Malawi, Zambie et Zimbabwe), ce qui souligne qu'il est urgent de s'attaquer à ce problème²⁵. Les crises économiques mondiales, les fluctuations des prix des produits de base et les catastrophes naturelles ont accentué les vulnérabilités de ces pays. Les pays en développement sans littoral peinent souvent à générer suffisamment de recettes nationales pour assurer le

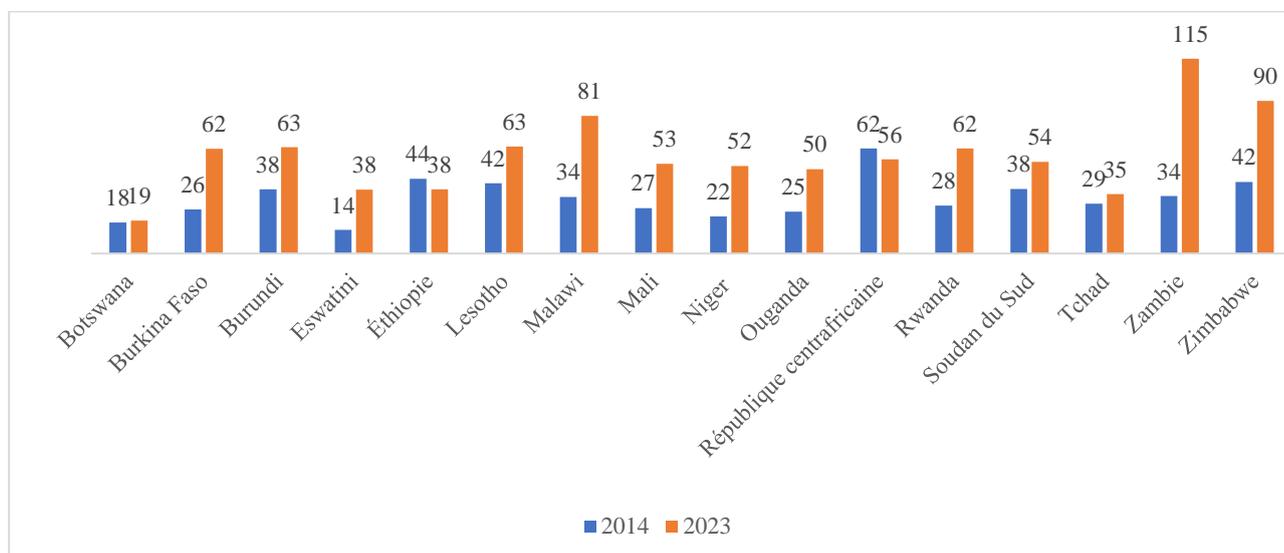
²⁴ Feuille de route en vue de la mise en place d'un guichet unique pour le commerce, *Transport et facilitation des échanges*, No. 21 (publication des Nations Unies, 2023).

²⁵ Fonds monétaire international. *List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries as of October 31, 2024*.

service de leur dette, et ils détournent des ressources au détriment de priorités de développement essentielles.

Figure XII

Dettes publiques exprimées en pourcentage du produit intérieur brut
(en pourcentage)



Source : CEA, d'après des données de la CNUCED, *Regional stories*, World of Debt Dashboard. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/world-of-debt/regional-stories> (site consulté le 22 novembre 2024) (en anglais).

40. Les fonds qui devraient être consacrés à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sont souvent détournés au profit du service de la dette. En 2023, le service de la dette représentait jusqu'à 18 % des exportations dans des pays comme l'Éthiopie, le Lesotho et le Niger, ce qui met en évidence la pression considérable qui pèse sur leur économie²⁶.

41. La coopération et le soutien au niveau international sont indispensables pour aider les pays en développement sans littoral à gérer durablement leur dette et à promouvoir leur développement économique. Dans le nouveau Programme d'action, l'accent est mis sur les partenariats et la collaboration pour relever les défis. En adoptant une approche globale qui combine l'allègement de la dette, la restructuration de la dette et les stratégies de développement durable, les pays en développement africains sans littoral peuvent atténuer les effets négatifs de la dette et créer un avenir économique plus résilient.

IV. Conclusion and recommandations

42. Les pays en développement africains sans littoral ont réalisé des progrès notables dans plusieurs domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne. Ils continuent toutefois à se heurter à des difficultés, notamment en ce qui concerne l'inadéquation des infrastructures, la persistance d'obstacles non tarifaires et le manque d'attractivité en tant que destinations d'IED en raison des risques et incertitudes supposés.

43. Faisant fond sur les réalisations issues du Programme d'action de Vienne, le nouveau Programme d'action donne des orientations visant à aider les pays en développement sans littoral à atteindre leur potentiel de développement dans cinq domaines prioritaires : la transformation structurelle,

²⁶ Banque mondiale, *International Debt Report 2023* (Rapport sur la dette internationale) (Washington, D.C., 2023) (en anglais).

la science, la technologie et l'innovation ; le commerce, la facilitation des échanges et l'intégration régionale ; le transit, les transports et la connectivité ; l'amélioration de la capacité d'adaptation, le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité ; et les moyens de mise en œuvre. Ces domaines orienteront la manière dont la CEA continuera à apporter son soutien aux pays en développement africains sans littoral dans les années à venir. La collaboration entre ces pays, les pays de transit et les partenaires de développement, dont la CEA, visera essentiellement à :

a) Soutenir les efforts visant à renforcer les partenariats entre les pays en développement africains sans littoral et les pays de transit afin de mettre en œuvre des projets d'infrastructure régionaux et de réduire les coûts commerciaux ;

b) Aider les pays en développement africains sans littoral à attirer l'investissement étranger direct et à promouvoir les investissements nationaux dans les énergies renouvelables et les infrastructures, y compris les infrastructures de transport (routes, voies ferrées et aéroports), et la construction de liaisons manquantes dans les corridors de transport et les technologies de l'information et des communications afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois ;

c) Plaider en faveur d'une assistance financière et technique accrue de la part de la communauté internationale pour épauler les pays africains dans leurs efforts de développement, notamment les pays en développement sans littoral, tout en mettant l'accent sur l'utilisation d'approches novatrices pour la mobilisation des ressources nationales en tant que fondement d'un développement autonome ;

d) Continuer d'appuyer les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les pays africains, notamment les pays en développement sans littoral, afin de favoriser l'industrialisation et de promouvoir des chaînes de valeur et des pôles industriels coordonnés au niveau régional, en mettant l'accent sur les secteurs à forte croissance et les solutions numériques au service d'un développement inclusif et durable ;

e) Promouvoir des solutions innovantes, de meilleures pratiques et des partenariats stratégiques qui accéléreront la transition du continent vers un avenir à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique, en équilibrant l'adaptation et les investissements tenant compte des facteurs climatiques.
